



Loisirs Assis Evasion

266, Impasse de la Boesna - 74190 PASSY
06 73 39 81 78 - contact@loisirs-assis-evasion.com
www.loisirs-assis-evasion.com

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION, D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DES PROFESSIONNELS ET BÉNÉVOLES DE LOISIRS ASSIS ÉVASION.

Via notre site internet ou par tout autre moyen de communication, vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations et action de formations dispensées par les membres de Loisirs Assis Evasion. Il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions présentées sur nos fiches d'inscriptions disponible sur notre site internet <http://www.loisirs-assis-evasion.com/>. L'inscription à des prestations et actions de formations de Loisirs Assis Évasion implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales ainsi que du règlement intérieur de l'association.

Les formations visent à un approfondissement pratique et théorique dans un domaine défini. Lors de ces actions, les participants rencontrent des experts, se confrontent à des professionnels et développent des compétences en lien avec leurs préoccupations professionnelles ou personnelles.

ARTICLE I : PRESTATIONS

1.1 Prestations proposées

1.1.1 Activités de glisse

Le Tandemski, le Tandem'Flex, le Tempo Duo, Le Snow'kart, le Tétraski, l'Uniski, le Dualski et le ski alpin.

1.1.2 Autres activités

Le Parapente, le Cimgo, le Fauteuil Tout-Terrain, le Fauteuil Tout-Terrain Électrique.

1.1.3 Actions de formation

Tandemski, Tandem'Flex, Tempo Duo, Snow'kart, Uniski, Dualski, Tétraski, Cimgo

1.2 Qualifications

Toutes les prestations proposées au 1.1 sont réalisées par un/ou plusieurs membres de l'association ayant suivi une formation validée par l'état et/ou les fabricants des matériels leur permettant d'exercer à titre bénévole ou contre rémunération. Les actions de formation, d'enseignement et d'encadrement seront mise en œuvre selon les méthodes dictées par l'état ou par les constructeurs des matériels.

Ces trois actions pourront se dérouler dans tous les milieux appropriés pour permettre l'acquisition des compétences visées par les référentiels associés.

1.3 Déroulement

Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des actions en groupe suppose une homogénéité du niveau des personnes. Compte tenu de l'impossibilité pour les membres de Loisirs Assis Évasion de vérifier le niveau de chaque personne, préalablement à son inscription, ces derniers sont responsables du choix du niveau technique qu'ils ont sélectionné en fonction de la grille établie par Loisirs Assis Évasion.

En conséquence, Loisirs Assis Évasion se réserve la possibilité de suspendre la prestation d'une personne dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration. La personne ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

Article II : RESPONSABILITÉ DES ENCADRANTS

La formation, l'enseignement et l'encadrement des prestations indiquées au 1.1 se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Leur pratique impose donc au client de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers (hors prestation d'encadrement individuelle du Tandemski, Tandem'Flex et Cimgo). La responsabilité de la ou des membres de Loisirs Assis Évasion menant à bien la prestation se limite à une obligation de moyen. Il appartient à la personne de respecter les consignes de l'encadrant. La personne est seul responsable de son matériel s'il en est le propriétaire.

ARTICLE III : ASSURANCE

Loisirs Assis Évasion souscrit une assurance Responsabilité Civile qui couvre ses membres dans la réalisation de leurs actions contre un dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de Loisirs Assis Évasion et de l'encadrant.

Le pratiquant est seul responsable de son matériel s'il en est le propriétaire. Les encadrants ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE IV : TARIFS / INSCRIPTIONS / PAIEMENT

4.1 Tarifs

Les tarifs de Loisirs Assis Évasion sont présentés sur son site internet, consultable à l'adresse suivante <https://www.loisirs-assis-evasion.com/>.

4.1.1 Prestation hors formations

Les prix indiqués comprennent la prestation dispensée par les membres qualifiés de Loisirs Assis Évasion à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc), sauf cas particulier.

4.1.2 Actions de formations

L'hébergement, les repas, ainsi que les forfaits des remontées mécanique sont à la charge du stagiaire. Les possibilités de restauration proches du lieu de formation vous seront indiquées le premier jour. Les formations Cimgo nécessitent un pique-nique pour le premier et deuxième jour qui devra être prévu à l'avance. Le dernier jour, une attestation de formation vous sera remise. Une autre attestation de présence ou feuille d'émargement sera envoyée à votre employeur sur simple demande. En cas d'absence partielle ou continue durant la formation, vous devez nous le signaler au plus tôt et avertir votre employeur. Les horaires des formations sont indiqués sur le plan de formation.

4.2 Modalités d'inscription

4.2.1 Prestations hors formations

L'inscription se fait par l'envoi d'une fiche d'inscription et de tous les autres documents indiqués sur ladite fiche accompagnée du règlement d'un acompte égal à 50% du montant total de la prestation demandé par chèque ou par virement bancaire. Loisirs Assis Évasion assure la seule disponibilité des prestations proposés au moment de la conclusion du contrat. A réception il vous sera envoyé un accusé de réception de votre demande par message électronique.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

4.2.2 Actions de formations

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné avec les documents demandés à: Loisirs Assis Evasion, 266 Impasse de Boesna, 74190 PASSY. Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site de l'association à la page formation. Une copie de la fiche d'inscription doit être envoyée par mail. Nous confirmons l'inscription par e-mail. Les inscriptions sont retenues dans leur ordre de réception. Si la session que vous avez choisie est complète, vous êtes placé en liste d'attente et nous vous informons dès qu'une place est disponible. Le nombre des inscriptions est limité à 14 participants par session en hiver et 7 participants par session pour le Cimgo en été. Avec les conditions d'enneigement très fluctuantes en hiver, le lieu de formation peut être amené à changer environ une semaine avant le début de celle-ci. Vous recevrez alors l'information par mail ou par SMS.

4.2.2.1 Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une formation, le client reçoit une convention de formation établie par mail, dont il s'engage à retourner, à Loisirs Assis Evasion, 266 Impasse de Boesna, 74190 PASSY ou par mail à muriellandsmann-lae@yahoo.fr, un exemplaire signé. À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client par mail. À l'issue de toute action de formation une attestation de présence sera adressée au client.

4.3 Paiement

4.3.1 Prestations hors formations

Pour que l'inscription à une prestation (hors formations) soit validée, le règlement de l'acompte de 50% du montant total de celle-ci doit nous parvenir avec la fiche d'inscription. Par chèque à l'ordre de Loisirs Assis Evasion ou par virement en mentionnant bien votre devis ou votre nom. Un acompte effectué par chèque sera débité à la fin de la prestation.

Le règlement du total de la prestation est à effectuer aux début de la prestation. Nous acceptons les règlements par chèque, par virement ou en espèce en euro.

4.3.2 Actions de formations

Pour que l'inscription à une formation soit validée, le règlement de celle-ci doit nous parvenir avec la fiche d'inscription:

- Par chèque à l'ordre de Loisirs Assis Evasion ou par virement en mentionnant bien votre devis ou votre nom ;
- Pour les administrations, d'une lettre valant commande.
- Pour les actions de formation professionnelle, en cas de financement par un organisme collecteur, de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation et le montant de ladite prise en charge.

Un règlement effectué par chèque sera débité à la fin de la formation. Nous acceptons les règlements par chèque, par virement ou en espèce en euro.

4.4 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à Loisirs Assis Evasion. En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient

dues deviendront immédiatement exigibles. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

ARTICLE V : DROIT DE RÉTRACTATION

5.1 Application aux prestations hors formations

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

5.2 Application aux prestations de formations

A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

- 10 jours pour se rétracter
- 14 jours pour se rétracter pour les contrats conclus à distance ou à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de son siège. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE VI : ANNULATION OU INTERRUPTION DE LA PRESTATION

6.1 Du client

Les demandes d'annulation de la prestation ou de l'action de formation quel qu'en soit le motif (Maladie, décès d'un proche, décision du client, raison personnel ou professionnel etc ...) doivent être effectuées par courrier postal ou par mail. Loisirs Assis Evasion se réserve le droit de retenir un montant partiel ou total de la prestation ou de l'action de formation selon les conditions suivantes :

- Annulation antérieur à 30 jours : 0% retenu du coût total
- Annulation entre J-30 et J-15 : 20% retenu du coût total
- Annulation entre J-14 et J-8 : 50% retenu du coût total
- Annulation inférieur à J-7 : 100% retenu du coût total

En cas de demande d'annulation ou d'absence survenue après le début de l'action de formation, le centre de formation Loisirs Assis Evasion se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation. Le montant de ces frais n'est pas imputable sur la contribution au titre de la formation professionnelle de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO.

6.2 De Loisirs Assis Evasion

Loisirs Assis Evasion se réserve la possibilité :

- En cas d'insuffisance de participant pour les stages et les actions de formations,
- Si les conditions météorologiques sur le terrain ne sont pas favorables,
- En cas de force majeure,

d'annuler la prestation ou l'action de formation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation. Dans ce cas, elle en informe le client immédiatement. Une session est proposée au client à une autre date. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de Loisirs Assis Evasion.

Article VII : Prêt de matériel

7.1 Inscription

Toute demande de prêt de matériel doit être réalisé en remplissant la fiche d'inscription présente sur notre site internet ainsi que de l'envoi d'un chèque de caution d'un montant correspondant au tableau de caution présent en page 2 de la fiche d'inscription. A réception une confirmation de réservation vous sera adressé. Le chèque de caution émis ne sera pas encaissé sauf en cas de vol ou détérioration de celui-ci, paragraphe 7.4.

7.2 Tarifs

Loisirs Assis Evasion prête le matériel sur la station de ski de Combloux.

Pour toute demande de prêt de matériel hors station de ski de Combloux une participation à la gestion logistique du matériel de 25€ par jour de prêt est demandé.

7.3 Règlement

Le règlement de la participation à la gestion logistique du matériel se fait au retour du matériel.

7.4 Responsabilité

Loisirs Assis Evasion s'engage à prêter du matériel en état de fonctionnement et répondant aux indications émises par les constructeurs.

L'emprunteur s'engage à être titulaire de toutes les accréditations et assurance nécessaires à l'utilisation du matériel qu'il emprunte.

L'emprunteur est seul responsable du matériel dès le moment où il entre en sa possession et jusqu'à son retour. Loisirs Assis Evasion ne pourra être tenu responsable des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration

de celui-ci. En cas de vol ou de détérioration Loisirs Assis Evasion se réserve le droit de garder toute ou partie de la caution. Dans ce cas, Loisirs Assis Evasion fera éditer un devis de remplacement ou de remise en état du matériel pour évaluer le préjudice.

ARTICLE VIII : CONTENTIEUX

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherchés, seul le tribunal de commerce de Bonneville sera compétent.

ARTICLE IX : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de Loisirs Assis Evasion, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

ARTICLE X : DROIT A L'IMAGE

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vues. Les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur(s) enfant(s) mineur(s). Si l'un des représentants légaux s'avérait être mineur, les signatures de ses parents ou de ses représentants légaux est obligatoire, exception faite des personnes mineures émancipées. Dans le cas où un seul parent signe le contrat, il atteste que l'autre parent ne s'oppose ni à la prise de vues, ni à l'exploitation des images réalisées. Sauf avis contraire du client transmis par l'intermédiaire de la fiche d'inscription avant la réalisation des prises de vues, le photographe pourra utiliser les images à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité (site web, pages professionnelles sur des réseaux sociaux, publicités, expositions, éditions de livres destinés à la vente, etc.) et ce pour une durée indéterminée, étant entendu qu'il ne sera pas fait usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées.

ARTICLE XI : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 20 juin 2018, sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Site Loisirs Assis Evasion ou du service centralisant les commandes. Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Service Clientèle. Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par Loisirs Assis Evasion uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services proposés, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

ARTICLE XII : DIVERS

12.1 Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles de Loisirs Assis Evasion. Loisirs Assis Evasion se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client.

12.2 Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes Conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

12.3 Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Fait à Passy, le 30 avril 2024

Jérémie MARICOT, Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maricot', is written over a horizontal line.